

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°63 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 12 au 18 juin 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 18 juin 2017, au moins 437 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET/OU DES MILITAIRES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS PUIS PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>6</i>
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET/OU DES MILITAIRES.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>10</i>
<i>III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>	<i>10</i>
<i>IV. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>12</i>
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>13</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT : Agent de Transmission

BRB : Banque de la république du Burundi

CDS : Centre De Santé

CMCK : Centre Médico Chirurgical de Kinindo

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

DCE : Directeur Communal de l'Enseignement

ECOFO : Ecole fondamentale

FAB : Forces Armées du Burundi

FNL : Front National de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie du Burundi

PARCEM : Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités

PJ : Police Judiciaire

RDC : République Démocratique du Congo

RN : Route Nationale

SNR: Service National de Renseignement

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violence Basée sur le genre

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 10 personnes tuées dont 1 cadavre, 5 portées disparues, 5 torturées, 72 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinats, d'enlèvements suivis de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Les membres des partis d'opposition, ceux des associations ainsi que des militaires ex-FAB ont été une cible privilégiée du pouvoir CNDD-FDD.

Le bulletin s'insurge également contre des entraînements paramilitaires, les actes d'intimidation, faits et commis par les jeunes Imbonerakure ainsi que des contributions forcées soutenus par des administratifs.

Le phénomène de viol est aussi signalé dans ce bulletin ainsi que celui de la justice populaire.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du gouvernement pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET/OU DES MILITAIRES

Une personne tuée par des militaires en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 16 juin 2017, Frédéric Jumapili a été tué par des militaires de la position de Cahu en commune Mwumba, province Ngozi. Selon des sources sur place, Jumapili était venu au secours d'un commerçant qui était en train d'être battu par ces militaires qui l'accusaient de vendre des habits au Rwanda.

Une personne tuée en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

En date du 15 juin 2017, vers 3 heures, le nommé David Ndayisenga a été tué par des policiers sur la 5^{ème} avenue, quartier Kavumu, zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye la victime ferait partie d'un groupe de bandits à bord d'une voiture de type probox immatriculée I 7681 A poursuivie par la police.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Deux personnes tuées en zone Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 14 juin 2017, Fiston Nduwimana de la deuxième avenue de la zone urbaine de Musaga et Lambert Nkurunziza originaire de la province Bubanza, tous chauffeurs de bus de transport en commun en zone urbaine de Musaga, ont été tués. La source sur place indique qu'un inconnu a lancé une grenade dans un bistrot situé tout près du parking de la zone urbaine de Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura, sur la RN7. Cette attaque a fait 9 personnes blessées parmi lesquelles figure un couple propriétaire du cabaret. Elles ont été conduites à différents hôpitaux de la Mairie de Bujumbura (Chez Mbaririmanyi et au CMCK) pour bénéficier des soins.

Une personne tuée en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura

En date du 15 juin 2017, vers 11 heures, Aimable Hakizimana, un retraité de la BRB, a été tué à l'entrée de son domicile situé en zone urbaine de Kinindo, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, la victime a été tuée par des bandits qui l'auraient poursuivis jusqu'à son domicile. Les malfaiteurs l'ont volé une somme d'argent avant de prendre le large, ajoute la même source.

Une personne tuée en commune Burambi, province Rumonge

En date du 16 juin 2017, vers 20 heures, des personnes armées de fusils ont attaqué un cabaret de Jean Claude Niyomwungere sur la sous colline Kiganza, colline et zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur place, Candide Singirankabo, épouse du propriétaire du Cabaret, a été tuée et trois personnes ont été blessées.

I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE

Un cadavre retrouvé en province Muramvya

Une information parvenue en date du 12 juin 2017 indique qu'en date du 10 juin 2017, Salvator Girukwishaka a été retrouvé mort pendu sur un avocatier chez son patron, un enseignant du nom de Sylvère Ruterakagayo, au sous quartier Kigwati, commune et province Muramvya.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en province Ruyigi

Le soir du 17 juin 2017, vers 21 heures, sur la sous colline Kobero, colline Senga, un nommé Madi a été tué par ses deux frères dont Bugo et une autre personne non identifiée, selon des sources sur place. Il a été tué au moyen d'une corde et son enterrement a eu lieu en date du 18 juin 2017. Ces présumés auteurs sont dans la prison centrale de Ruyigi, ajoutent les mêmes sources.

Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 12 au 13 juin 2017, sur la colline Muyange, commune Mugina, province Cibitoke, Emelyne Nduwarugira a été tuée par son beau-frère Eric Ndayikengurukiye en complicité avec Charles Bimenyimana. Selon nos sources, la victime a été étranglée à l'aide d'une corde puis pendue pour simuler un suicide. Emelyne Nduwarugira serait en conflit avec son mari, militaire en mission de maintien de la paix en Somalie. Sa belle-mère se trouvait dans le ménage lors de la mort de la victime, selon les mêmes sources.

Une personne tuée en commune et province Cankuzo

En date du 15 juin 2017, le nommé Rugandiye de la colline Karago, zone Minyare, commune et province Cankuzo, a été tué par ses voisins à coup de lances. Selon des sources sur place, la victime était accusé des actes de viol et de tentative d'assassinat contre ses voisins. Les mêmes sources indiquent que Rugandiye faisait partie du groupe de détenus ayant bénéficié de la grâce du Président.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS PUIS PORTEES DISPARUES

Deux personnes enlevées puis portées disparues en province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juin 2017 indique que la population de la commune Ntega en province Kirundo accuse des Imbonerakure d'enlever, de tuer et de jeter des opposants politiques dans une fosse commune.

Des cas illustratif :

En date du 23 mai 2017, Gérard Ntihinduka responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Kigaga, commune Ntega en province Kirundo a convaincu Pasteur Twagirayezu, membre influent du parti FNL aile d'Agathon Rwasa qu'il allait lui chercher du travail de vendre du café au Rwanda. Pasteur Twagirayezu est parti de son domicile avec ce responsable du parti CNDD-FDD et n'est plus revenu.

Un autre cas est celui de Munezero, âgé de 24 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa qui a été arrêté par des jeunes Imbonerakure vers la fin du mois de février 2017 lorsqu'il rentrait du Rwanda. Munezero lui aussi reste toujours introuvable.

Selon des sources sur place, les deux personnes auraient été jetées dans une fosse commune se trouvant sur la rive de la rivière Kanyaru dans la localité de Kidomyo. La population riveraine de Kanyaru affirme qu'il y aurait d'autres personnes non identifiées jetées dans la même fosse commune. Des Imbonerakure qui sont pointés du doigt dans ces actes ignobles sont notamment, Gérard Ntindhuka, responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Kigaga en commune Ntega, le surnomme Hamdun, responsable des Imbonerakure en commune Ntega, province Kirundo et Alphonse Ntereke surnommé l'Homme, qui serait l'auteur de la chanson « *Tera inda abakeba bavyare imbonerakure* » (engrosser les opposants pour mettre au monde des Imbonerakure).

Deux personnes enlevées en commune Ndava, province Mwaro

En date du 14 juin 2017, vers 19 heures, Pacifique Nzoyisaba, élève de la 9^{ème} à l'ECOFO Buziracanda II et Fiacre Kubwimana finaliste au Lycée communal de Buziracanda, ont été enlevés par un prénommé Rénovat, responsable du SNR en province Mwaro. Selon des sources sur place, ces deux élèves ont été sortis de leurs classes par ce responsable du SNR avant d'être conduits vers un endroit inconnu.

Une personne enlevée en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura

En date du 13 juin 2017, vers 10 heures, un homme connu sous le nom de Nyangoma de la zone Buterere qui était au cachot de la zone Buterere a été pris de ce cachot par le commissaire de police municipal connu sous le prénom de Montfort, puis embarqué à bord d'un véhicule de la police immatriculée A310APN. Ils ont pris la route en direction de l'aéroport vers une destination inconnue. La victime est accusée d'être parmi ceux qui fabriquent et commercialisent les boissons prohibées dans Buterere I.

1.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Une personne torturée en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 16 juin 2017, vers 18 heures, sur la 14^{ème} avenue, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntchangwa, Mairie de Bujumbura, un policier du nom de Niyonkuru, AT du chef adjoint de poste de police en zone urbaine de Cibitoke a frappé sérieusement Jackson Mulumba avec des coups de pied et crosse de fusil. Selon des sources sur place, la victime de nationalité congolaise et choriste à l'église mission d'évangélisation au Burundi a été accusée de porter son guitare comme un fusil. Selon les mêmes sources, ce policier est pointé du doigt par la population de cette localité comme étant l'auteur de plusieurs bavures.

Une personne torturée en commune Nyabikere, province Karusi

En date du 12 juin 2017, Aaron Gendugaba a été ligoté puis tabassé jusqu'à perdre conscience par des Imbonerakure de la colline Butamenwa, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karusi. Selon des sources sur place, Aaron a été accusé par ces Imbonerakure d'avoir battu sa femme au moment où ils se trouvaient dans un cabaret.

Une personne arrêtée et torturée en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

L'information parvenue à notre rédaction en date du 12 juin 2017 indique qu'en date du 4 juin 2017, Sylvère Ndayishimiye, élève au Lycée communal de Matara, originaire de la colline Kizunga, zone Matara, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, a été battu par le chef des Imbonerakure de la colline Kizunga du nom de Salomé Tuyisenge. Selon des sources sur place, la victime a refusé de contribuer une somme de 1000 fbu destinée aux Imbonerakure de cette colline. Sylvère Ndayishimiye a été détenu au cachot de la police de Nyabiraba avant d'être relâché en date du 9 juin 2017.

Une personne torturée en commune de Nyabihanga, province Mwaro

L'information parvenue à notre rédaction en date du 12 juin 2017 indique que dans la nuit du 8 juin 2017, Edouard Habarugira, âgé de 22 ans, originaire de la commune Mbuye, province Muramvya a été tabassé par des jeunes Imbonerakure de la colline Kibogoye en zone Munago, commune Nyabihanga, province Mwaro et l'ont volé tout ce qu'il avait sur lui. Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure avaient l'intention de le jeter dans la rivière Ruvyironza mais les gens de l'entourage l'en ont empêché. Edouard a été conduit à l'hôpital Kibumbu. Les infirmiers avaient d'abord refusé de l'accueillir car il était dans un état critique. Les mêmes sources précisent que 3 conseillers collinaires sont déjà arrêtés pour des raisons d'enquêtes.

Une personne torturée en commune Gitobe, province Kirundo

L'information parvenue à notre rédaction en date du 12 juin 2017 indique qu'en date du 10 juin 2017, Egide Bigorabagabo, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, résidant sur la colline Rungazi, commune Gitobe, province Kirundo a été tabassé par Sébastien Butoyi, membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure et directeur de l'ECOFO Butihinda selon des sources sur place. Bigorabagabo a été admis au CDS de Gitobe avant d'être transféré le 11 juin 2017 à l'hôpital de Mukenke. La victime a été violente en présence du représentant communal du parti CNDD-FDD et de l'administrateur communal sortant du nom de Nicodème Barutwanayo. Les mêmes sources indiquent que Sébastien Butoyi a été arrêté le 11 juin 2017 et conduit au cachot de la PJ Kirundo pour des raisons d'enquêtes.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET/OU DES MILITAIRES

Deux personnes arrêtées en province Gitega

En date du 13 juin 2017, Alain Nduwayezu, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par des agents du SNR sur la colline Bwoga dans la province de Gitega. Une source sur place indique qu'il a été arrêté sur accusation de faire partie d'un groupe de gens qui ont l'habitude de tendre des embuscades sur différents axes de la ville de Gitega. Les mêmes sources précisent qu'Onesime Nishimwe, agent du SNR l'a embarqué à bord d'un véhicule vers le cachot de la police à Gitega. Il serait victime de ne pas vouloir adhérer au parti CNDD-FDD.

Dans la même commune et province, en date du 15 juin 2017, sur la colline Bwoga, Maurice, membre du FNL d'Agathon Rwasa a été arrêté par des agents du SNR et des policiers. Le mobile de son arrestation n'est pas connu et il est incarcéré au cachot de la province de Gitega, selon Ferdinand Misigaro, président du FNL d'Agathon Rwasa dans la province de Gitega.

Trois personnes arrêtées en province Muramvya

En date du 13 juin 2017, Aimé Gatore, représentant du PARCEM en commune Mbuye et le prénommé Marius un habitant de la zone Buhangura, commune Mbuye, de la province Muramvya, ont été arrêtés par le responsable du SNR dans les communes Bukeye-Mbuye. Selon des sources sur place, il les a accusés de recruter des rebelles alors qu'ils étaient en train de préparer un atelier sur l'évaluation des conditions de détentions en province Muramvya. Les mêmes sources indiquent que Emmanuel Nshimirimana, représentant provincial du PARCEM à Muramvya a lui aussi été arrêté en date du 17 juin 2017 par le responsable du SNR dans cette province. L'information parvenue à notre rédaction indique qu'Emmanuel Nshimirimana, Aimé Gatore et Marius ont été conduits au cachot du SNR situé tout près de la Cathédrale Regina Mundi.

Un ex-FAB arrêté en commune et province Makamba

En date du 14 juin 2017, Padon Ndikumana, un retraité ex-FAB, a été arrêté par des policiers lors d'une fouille perquisition opérée au quartier Kigwati I, commune et province Makamba. Il a été relâché par la suite et le mobile de son arrestation n'a pas été connu.

Quinze personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke Mairie de Bujumbura

En date du 17 juin 2017, quinze personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages sur les avenues 7,8,9,10 et 11 du numéro 90 à 124 de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été relâchées après avoir payé une somme allant de 2000 à 5000 fbu, selon des sources sur place.

Treize personnes arrêtées en commune Mabanda, province Makamba

En date du 13 juin 2017, treize personnes, originaires de la commune Nyanza-Lac, ont été arrêtées par le chef de zone Mabanda et président du CNDD-FDD dans cette commune. Elles étaient accusées par ce dernier de fuir le pays alors que la paix est totale. Toutes ont été contraintes de rebrousser chemin. Elles étaient composées de 2 hommes, 3 femmes et 8 enfants.

Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba

Une information parvenue à notre rédaction en date du 12 juin 2017 indique que Serges Nshimirimana, enseignant et membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije, a été arrêté par la police la nuit du 11 juin 2017, vers 22 heures, à son domicile à Jimbi. Il est accusé par le chef de Zone Kibago d'avoir tenu des propos diffamatoires à son encontre. Une source sur place indique qu'il est détenu au cachot du poste de police de Kibago depuis 12 juin 2017. Des mobiles politiques seraient derrière cette arrestation selon sa famille.

Dix personnes arrêtées en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 17 juin 2017, quatre femmes accusées de polyandrie ont été expulsées et six hommes accusés de polygamie ont été arrêtés par Paul Rwajekera, chef de zone Gatwe et Pablo Ndayiragije, représentant des démobilisés dans cette localité. Pour toutes ces femmes, aucune n'a été autorisée de prendre ses biens y compris les enfants qui étaient à l'école. Ces femmes sont originaires des provinces une de Cankuzo, deux de Karusi et une de Gitega. Les hommes ont été libérés le soir de la même journée après avoir payé une amende de 50 000 fbu chacun.

Vingt-cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 14 juin 2017, vingt-cinq personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages sur les 14^{ème}-16^{ème} avenues en haut de la route dite Iryakanyoni. Une information recueillie au près d'un administratif, ces personnes arrêtées étaient accusées d'irrégularités dans les cahiers de ménages comme la non possession ou le manque de cachet pour ceux qui en avaient. Elles ont été relâchées après de sévères mises en garde leur demandant de respecter la tenue de ces cahiers.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Cankuzo

En date du 12 juin 2017, I.A.G, une fillette de 9 ans de la colline Nyabisindu, zone et commune Cankuzo, a été violée par un homme de la composante sociale Twa qui était venu sur cette colline pour réparer les cuvettes et bidons. Selon Leonard Sindayigaya, procureur de la république en province Cankuzo, cet homme est détenu au cachot du

commissariat de police de Cankuzo. Un médecin de l'hôpital Cankuzo a refusé de donner les résultats de l'expertise médicale exigeant à la famille de la victime un montant de 10 000 fbu. Selon des sources sur place, lors d'une réunion tenue en date du 14 juin 2017 à l'intention des chefs de services, le médecin Directeur du district sanitaire de Cankuzo a été informé du cas et a promis d'intervenir. Pour le cas précis, l'absence de ces résultats a freiné les preuves justifiant la flagrance, ajoutent les mêmes sources.

III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Des entraînements paramilitaires en provinces Rumonge et Bururi

Une information parvenue à notre rédaction en date du 14 juin 2017 indique que chaque samedi, des Imbonerakure font des entraînements paramilitaires dans les provinces de Rumonge et Bururi. Ces entraînements sont signalés dans les localités des paysannats de Mutambara près de la prison centrale de Murembwe, dans la réserve naturelle de Rumonge, dans la localité de Cabwoba, près du quartier Nkayamba situé au nord de la ville de Rumonge, sur la colline Mibanda en zone de Kizuka et dans la réserve naturelle de Kigwena en province Rumonge et Vyanda en province Bururi. Selon des sources sur place, ils font du sport en courant et en chantant des slogans qui dénigrent les opposants et glorifient le parti au pouvoir. Cette jeunesse vient de mettre en place leur structure jusqu'au niveau de la colline. Ces derniers jours, il s'observe une grande mobilisation des jeunes Imbonerakure où ils se substituent aux corps de défense et de sécurité. Des personnes sont arrêtées, torturées, dépouillées de leurs biens sans que les présumés auteurs soient inquiétés.

Entraînement paramilitaire en commune Rugombo, province Cibitoke

Apparition de deux sites d'entraînement des jeunes Imbonerakure sur la colline Rukana, frontalière avec le Rwanda et la RDC, entre la 11^{ème} et 12^{ème} transversale Cibitoke, sur la rivière Rusizi en commune Rugombo. Selon nos sources, un prénommé Enock S3 au commissariat provincial de la police à Cibitoke est cité comme étant l'encadreur de ces jeunes Imbonerakure qui suivent cette formation.

Menaces envers un directeur de l'ECOFO en province Muramvya

En date du 15 juin 2017, le directeur de l'ECOFO Camamandu, Michel Nitunga, a reçu des menaces de la part de Janvier Muzomwita, DCE à Rutegama, d'Anicet, représentant du SNR dans les communes Rutegama-Kiganda et du représentant provincial des Imbonerakure dans cette province connu sous le nom de Loti. Selon des sources sur place, le motif de ces menaces est que Michel Nitunga avait adressé une lettre de demande d'explication à un enseignant prénommé Floribert sur ses absences non justifiées sur son lieu de travail. Ce dernier s'absentait au travail étant en train de peindre la permanence du parti CNDD-FDD. Le directeur a été obligé de déchirer ces lettres.

Un élu collinaire menacé en province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2017 indique que le nommé Bucumi, chef de colline Musanga en même temps membre du parti FRODEBU a reçu des appels intempestifs de menaces de la part des autorités hiérarchiques. Ces dernières l'ont accusé qu'il s'est toujours opposé aux patrouilles nocturnes des jeunes Imbonerakure.

Affrontement de deux équipes d'Imbonerakure en province Karusi

En date du 14 juin 2017, sur la colline Mugende, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi, deux équipes d'Imbonerakure se sont affrontés. Selon des sources sur place, une équipe dirigée par un certain Mudeyi a été envoyée par l'administrateur communal pour arrêter un commerçant du nom d'Évariste qui achète le café frais sans autorisation. L'autre équipe en train de patrouiller s'est affrontée à cette équipe de l'administrateur communal faisant blesser une personne. Cette dernière a été conduite au CDS Nyakabugu aux frais de Mudeyi. Le lendemain, l'administrateur s'est rendu sur les lieux pour réconcilier ces deux équipes.

Des contributions forcées à l'endroit des opposants en province Ruyigi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juin 2017 indique qu'en Zone Biyorwa, commune Butaganzwa, province Ruyigi, des Imbonerakure avec l'administration sont en train de collecter par force une somme de 10 000 fbu pour chaque ménage d'opposants du CNDD-FDD, selon des sources sur place. Les collines les plus touchées sont: Burenza et Mihama. Les mêmes sources ajoutent que ces Imbonerakure affirment par contre qu'ils ont rendu la contribution moins lourde par rapport à ce qu'ils avaient prévu. Les membres de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI ont informé ce problème à l'administration.

Contribution forcée en province Karusi

En province Karusi, la population a été forcée de payer une contribution destinée à la construction d'un stade moderne. Selon des sources sur place, l'administration provinciale a fixé une somme de 500 fbu pour chaque individu âgé de plus de 15 ans, même les travailleurs domestiques sont concernés par cette mesure. Les commerçants doivent payer 3 000 fbu ou plus, selon leurs revenus. Les mêmes sources indiquent que ce sont des chefs de collines et des Imbonerakure qui ont été confiés cette tâche de collecte de ces fonds et celui qui s'opposera à cette mesure sera qualifié d'ennemi de la paix et sera accusé de perturber l'ordre public.

IV. AUTRES FAITS RAPPORTES

Deux personnes blessées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 13 juin 2017, un enseignant au lycée municipal de Musaga et son travailleur de ménage ont été blessés par des personnes non identifiées munies d'armes blanches au quartier Kamesa, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Les victimes ont été évacuées à un hôpital de la localité.

Une personne poignardée dans le site de déplacés de Mutaho, province Gitega

En date du 13 juin 2017, Spés Caritas Barandereka, âgée de 40 ans, habitant le site Mutaho, a été attaquée près du marché de Mutaho par un groupe de personnes non identifiées. Les sources sur place disent qu'elle a reçu des coups de poignards et des bars de fer au niveau du thorax et dans la gorge. La victime, en état critique, a été évacuée vers l'hôpital de Mutoyi dans la commune voisine de Bugendana. Les administratifs de la localité déplorent cette criminalité et déclarent que des enquêtes vont être amorcées pour débusquer les auteurs. Les habitants du site des déplacés de Mutaho demandent aux organes habilités de renforcer leur sécurité.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des actes d'assassinats, d'enlèvements suivis de disparitions forcées, de tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, du FRODEBU et de l'UPRONA aile de Charles Nditije sont aussi signalés ainsi que des membres de l'association PARCEM.

La répression contre les ex-FAB en retraite continue à se manifester dans le pays.

Des actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure et des administratifs, des entraînements paramilitaires et des contributions forcées ont été relevés dans ce bulletin.

Le règlement de compte est aussi une conséquence de l'impunité, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce bulletin.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande au Gouvernement du Burundi ce qui suit:

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes de VBG et de punir les auteurs conformément à la loi ;
- De cesser les contributions forcées fixées par des administratifs et collectées par des jeunes Imbonerakure.